



Derniers mois à distribuer !



Introduction

Présidence : cette CAPC était présidée par M. Pascal DECANter, chef du bureau A/2 à la DG.

Représentants du personnel : les 3 syndicats représentatifs siégeaient (CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO).

Ouverture : la séance s'est ouverte à 9h45.

Secrétariat-adjoint :
L'USD-FO a été désignée secrétaire-adjoint de la CAPC.

Ordre du jour

I – Approbation du PV du 28/06/2017	p1
II – Examen des recours en évaluation 2017	p2



I – Approbation du PV de la séance du 28/06/2017



Vote pour à l'unanimité : aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal (PV) du 28/06/2017 portant sur les recours en évaluation 2016 a été adopté.



II – Poursuite de l'examen des recours en évaluation 2017

(33 dossiers)



A) Présentation

1°) Mois disponibles

Pour rappel en début de campagne, la CAPC disposait de 30 mois à attribuer (28 au titre de 2017 et 2 provenant du reliquat 2016).

Lors de la CAPC du 18/10/2017, 5 mois avaient déjà été attribués.

Cela signifie qu'il reste 25 mois disponibles pour la suite des recours.

2°) Les recours

Lors de cette CAPC, 33 recours ont été examinés dont 2 dossiers, qui avaient été renvoyés le 18/10/2017 au niveau local pour un complément d'informations, ont été représentés en CAPC.

a) Types de recours, sur les 33 recours étudiés :

- 28 recours portaient sur le cadencement.
- 2 recours portait sur les appréciations phraséologiques.
- 3 recours portaient à la fois sur les appréciations phraséologiques et le cadencement.

b) Les dossiers

- 13 agents avaient obtenu 1 mois préalablement,
- 2 agents avait reçu 1 mois après recours en CAPL,
- 17 agents avaient obtenu pour leur part le cadencement moyen.
- 1 agent avait reçu une mention d'alerte.
- 7 agents avaient fait un recours hiérarchique.



B) Résultats

14 mois ont été attribués au cours de la séance (restent donc 11 mois en réserve pour la prochaine CAPC).

À noter que **3 dossiers ont été renvoyés** à une CAPC ultérieure pour un complément d'information auprès des services et CAPL concernés.

6 agents ont obtenu 1 mois de réduction supplémentaire en CAPC. Le soutien de leur hiérarchie ainsi que la qualité de leur dossier a été jugée excellente et méritant une réduction supplémentaire.

Pour conclure

- Les recours éventuels des DI d'Aquitaine, Nantes, Lyon, Méditerranée et du CID (ainsi que d'autres en cours d'envoi à la DG) n'étant pas encore parvenus à la DG, la CAPC de juin devrait permettre de les étudier.
- Certains recours, outre leur caractère extrêmement succinct, sous-entendent des situations conflictuelles ou des relations tendues entre l'évaluateur et l'agent.
- Même si cette situation n'aura bientôt plus cours, on constate toujours pour les agents mutés en cours d'année le système de la double peine : pas de mois dans la DI de départ et pas de mois non plus dans celle d'arrivée, même si l'Avis Préalable d'Évaluation (APE) est excellent.



SOLIDAIRES était représenté par **Rénaldo PRATO** (titulaire) et **Renaud GOYATTON** (suppléant). Pour toute demande de renseignement, les contacter.